



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du mercredi 14 septembre 2016

Le mercredi 14 septembre 2016, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Centre culturel «Le Moulin» sous la présidence de M. Patrick MASCLET, conformément à la convocation qui lui a été faite le jeudi 8 septembre 2016, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mlle Fatima GHADI.

Présents

M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, M. Bertrand SIX, Mlle Fatima GHADI, M. Éric STIENNE, M. David LAURY (A partir de 18h44), Mme Christelle DELEPIERRE (A partir de 18h36), M. Bertrand MERLIN (A partir de 18h52), Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR.

Représentés

Mme Michèle MAWART donne pouvoir à Mme Frédérique DÉTREZ, M. Guy DUMURE donne pouvoir à M. Serge GIBERT, Mme Béatrice LAURENT donne pouvoir à M. Joël THOREZ, Mme Géraldine MARCHISET donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET, Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE.

Absentes excusées

Mme Laurence MORY, Mme Martine PINHEIRO.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Mlle Fatima GHADI est chargée d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2016 est adopté.

FINANCES PUBLIQUES

1 - Budget annexe de la Foire à l'Ail - Décision modificative n°1

Sur avis de la commission extramunicipale des finances en date du 8 septembre 2016 ;

M. David LAURY rejoint la séance à 18h44.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe de la foire à l'Ail Fumé, où la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 13 800,00 € HT.

FONCTIONNEMENT				
Art.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
Charges à caractère général				
611	Contrats de prestations de services	12 000,00 €		Secours et sécurité renforcés
6135	Locations mobilières	500,00 €		WC supplémentaire
6188	Autre frais divers	1 300,00 €		Vestes promotionnelles et marquage sécurité
Dotations et participations				
7473	Départements		- 500,00 €	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services...				
7018	Autres ventes de produits finis		2 000,00 €	Insertion publicitaire
Autres produits de gestion courante				
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif		11 100,00 €	
758	Produits divers de gestion courante		1 200,00 €	Participation sur vestes promotionnelles
TOTAL		13 800,00 €	13 800,00 €	

2 - Budget annexe de l'office de Tourisme - Décision modificative n°1

Sur avis de la Commission extramunicipale en date du 8 septembre 2016 ;

M. Bertrand MERLIN rejoint la séance à 18h52.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Office de Tourisme qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 0,00 € HT en section de fonctionnement et 800,00 € HT en section d'investissement

FONCTIONNEMENT				
Art.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
Charges à caractère général				
60611	Eau et assainissement	250,00 €		
60631	Fournitures d'entretien	140,00 €		
60632	Fournitures de petits équipements	1 010,00 €		Aménagement des sanitaires + sable pour jeux de boules
6064	Fournitures administratives	- 100,00 €		
611	Contrats de prestations de services	- 500,00 €		
61521	Contrats de prestations de services	- 1 600,00 €		Consultation démolition mieux disante
6156	Maintenance	- 700,00 €		Contrôle extincteurs mieux disant
6232	Fêtes et cérémonies	450,00 €		Spectacles 14 juillet
6281	Concours divers (cotisations)	250,00 €		Adhésion à l'Office National du Tourisme de France
023	Virement à la section d'investissement	800,00 €		
TOTAL		0,00 €	- €	

INVESTISSEMENT				
Art.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
Opération non individualisée				
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	300,00 €		
2158	Autres installations, matériels et outillage technique	500,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		800,00 €	
TOTAL		800,00 €	800,00 €	

3 - Budget principal - Décision modificative n°3

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 8 septembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- 56 510,00 € pour la section de fonctionnement
- 33 600,00 € pour la section d'investissement

FONCTIONNEMENT				
Art.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
Charges à caractère général				
60611	Eau et assainissement	1 500,00 €		Facturation stade foot consommation 2015
60636	Vêtements de travail	120,00 €		Recrutement services techniques
611	Contrats de prestations	- 6 300,00 €		Tontes hors contrat
6132	Location immobilières	560,00 €		Location hangar CAD
61521	Terrains	8 000,00 €		Tontes hors contrat et traitement foot
61522	Bâtiments publics	7 200,00 €		Réparations (stade, salle des fêtes, ozanam, salle des sports, maison pour tous, écoles)
6281	Concours divers	730,00 €		IDEES et ATD
Autres charges de gestion courante				
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	11 100,00 €		
Atténuations de charges				
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel		19 000,00 €	Remboursement arrêt maladie + CAE
Vente de produits fabriqués, prestations de services				
70311	Concessions dans les cimetières (produits nets)		2 700,00 €	
Dotations et participations				
74121	Dotation de solidarité rurale		4 530,00 €	
74127	Dotation nationale de péréquation		2 080,00 €	
74718	Autres		500,00 €	Frais élections régionales
7478	Autres organismes		18 000,00 €	Subventions CAF (régul 2015)
Autres produits de gestions courantes				
758	Produits divers de gestion courante		2 500,00 €	Remboursement consommation gaz
Produits exceptionnels				
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 200,00 €	Remboursement sinistres
	Virement à la section d'investissement	33 600,00 €		
TOTAL		56 510,00 €	56 510,00 €	

INVESTISSEMENT					
Art.	Op.	Intitulé	Dépenses	Recettes	Motif
2128	OPNI	Autres agencements et aménagements de terrains	-2 900,00 €		
2135	OPNI	Installations générales, agencement	5 000,00 €		Enfouissement réseaux rue Jean Moulin
21534	OPNI	Réseaux d'électrification	500,00 €		Branchement forain place
21568	OPNI	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00 €		Vidéoprotection et extincteurs
2183	OPNI	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000,00 €		Sauvegarde réseau
2184	OPNI	Mobilier	6 000,00 €		Mobilier écoles et mairie
2188	OPNI	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €		
1 327	303	Extension parking de la gare	14 000,00 €		Remboursement trop perçu FEDER
		Virement de la session de fonctionnement		33 600,00 €	
TOTAL			33 600,00 €	33 600,00 €	

4 - Tarifs 2016-2017 des cours informatiques

Sur avis de la commission extramunicipal des finances en date du 1^{er} juillet 2016 ;

Sur proposition de fixer à 2,00 € la séance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer la tarification des cours informatiques pour l'année scolaire 2016-2017 (soit du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017) à 2,00 € la séance.

5 - Autorisation de poursuites et mise en place d'une politique de recouvrement

Vu la délibération en date du 05 mars 2015 donnant autorisation permanente de poursuite à Madame la trésorière Marie-Claire GUILBERT ;

Considérant que Madame Marie- Claire GUILBERT a quitté ses fonctions depuis le 31 août 2016 ;

Considérant que Madame Marie-Claire GUILBERT est remplacée par Monsieur Jean-Jacques DRIEUX pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 28 février 2017 ;

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des finances en date du 8 septembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De donner autorisation permanente de poursuite à Monsieur le Trésorier Jean-Jacques DRIEUX ;
- De fixer le seuil minimum de recouvrement des recettes communales à 5,00 € ;

- De fixer le seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 130,00 € pour les oppositions à tiers détenteurs sur les comptes bancaires (CAF, salaire, avoir....) ;
- De fixer le seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 30,00 € pour tous les autres cas donnés ;
- De fixer le seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 100,00 € pour les procédures de saisie vente ;
- De fixer le seuil de poursuites inférieur ou égale à 500,00 € pour l'ouverture des portes par l'huissier ;
- De préciser que la présente autorisation prendra fin à l'expiration du mandat de l'actuel Conseil Municipal ;

6 - Subvention aux associations

Sur avis de la Commission extramunicipale des Finances en date du 8 septembre 2016 ;

Sur présentation des dossiers des associations L'Hirondelle, l'Olympique Senséen, Cité en fête et des anciens combattants ;

Considérant que ces derniers sont réputés complets ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'accorder une subvention de 200,00 € à l'association L'Hirondelle
- D'accorder une subvention de 27 000,00 € à l'association L'Olympique Senséen
- D'accorder une subvention de 150,00 € à l'association Cité en Fêtes
- D'accorder une subvention de 560,00 € aux anciens combattants.

7 - Aménagement de l'espace gare : Amortissement des subventions d'équipement

Vu la délibération en date du 22 août 2011 par laquelle le Conseil Municipal accordait une subvention d'équipement à Réseau Ferré de France à concurrence de 160 000,00 € pour un montant d'opération estimé à 230 000,00 € HT ;

Vu la délibération en date du 7 novembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'amortir cette subvention sur une durée de cinq (5) ans à concurrence de 32 000,00 € par an ;

Considérant que le montant définitif de l'opération s'élève à 223 087,69 € ;

Considérant que la subvention de la Commune a été actualisée pour un montant total de 111 543,84 € ;

Considérant que la valeur d'amortissement doit également être actualisée :

Calcul de l'amortissement : $111\,543,84 \text{ €} / 5 = 22\,308,768 \text{ €}$

Montant déjà amorti : $32\,000,00 \text{ €} * 3 = 96\,000,00 \text{ €}$

Solde : $111\,543,84 \text{ €} - 96\,000,00 \text{ €} = 15\,543,84 \text{ €}$

Calcul de l'amortissement : $15\,543,84 \text{ €} / 2 = 7\,771,92 \text{ €}$

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des finances en date du 8 septembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De modifier la délibération n°894 en date du 7 novembre 2011 comme suit :
- D'amortir sur une durée de **cinq ans** la subvention accordée à RFF de 111 543,84 €
- De préciser que l'amortissement restant dû pour les années 2016 et 2017 s'élève au total à 15 543,84 € à raison de 7 771,92 € par an.

8 - Aquarium pédagogique - Demande de subvention

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et sur présentation du plan de financement prévisionnel :

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des finances en date du 8 septembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet d'installation d'un aquarium au centre culturel Le Moulin, dans le local de l'Office de Tourisme pour un montant prévisionnel total de 65 000 € HT.
- De solliciter pour ce projet une subvention au titre du dispositif d'aides du département aux villages et bourgs.
- De solliciter auprès de la Région une subvention sur les frais de fonctionnement
- De Préciser que le financement prévisionnel sera assuré comme suit :

Montant €HT de l'opération :	65 000,00
€HT	
Demande ADVB Département (40% des dépenses d'investissement) :	19 600,00 €
Demande de subvention Région (50% des frais de communication) :	3 500,00 €
Autofinancement :	41 900,00
€HT	
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir au nom de la Commune pour la signature de tout document ou acte nécessaire à la réalisation de la présente décision, compris convention de financement.

9 - Réhabilitation/extension de la salle des sports - Fonds chaleur : demande de prorogation

Sur avis favorable de la Commission extramunicipale des finances en date du 8 septembre 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De solliciter une prorogation auprès de l'ADEME concernant la convention de financement d'un montant de 41 521,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

10 – Installation de feux au giratoire de la rue Simone Veil – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet d'installation de feux intelligents au giratoire de la rue Simone Veil et rue André Joseph Leglay pour un montant de 32 874,00 € HT
- De solliciter une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 45,63 % du montant du projet : soit 15 000,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

URBANISME

11 - Centre-Bourg : Conventions avec l'Etablissement Public Foncier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition et le portage foncier des biens concernés par l'opération de revitalisation de centre-bourg au sein du périmètre d'intervention de l'EPF, selon les modalités définies dans la Convention opérationnelle « Arleux – Projet de revitalisation du centre-bourg », notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- De solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition et le portage foncier du bien sis rue de la Chaussée, selon les modalités définies dans la Convention opérationnelle « Arleux – Habitation rue de la Chaussée », notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions opérationnelles ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
- De préciser qu'en application de l'article L.2122-22-15° du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal en date du 28 Mars 2014 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme. Une décision du Maire sera nécessaire à chaque préemption.

12 - Revitalisation du Centre Bourg et développement du territoire - Convention OPAH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver de dédier sur la durée de la convention une enveloppe prévisionnelle globale de 2,4 millions d'euros pour les investissements nécessaires au programme de revitalisation du centre bourg ;
- D'approuver l'octroi d'une aide et d'un conseil aux propriétaires pour la rénovation de leur façade sous forme d'enveloppe globale de 120 000,00 € pour la durée de la convention, les modalités restant à définir ;
- D'approuver la mise en place d'un dispositif d'aides aux commerçants sous forme d'enveloppe globale de 60 000,00 € pour la durée de la convention, les modalités restant à définir ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire avec l'État, l'ANAH et la CAD ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

DOMAINE ET PATRIMOINE

13 - Classement des voyettes et venelles dans le domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- Des impasses, voyettes et venelles retenues pour la proposition au classement dans le domaine public :
 - Accès aux n°2, 4 et 6 dans la Grand'Rue – Section D 299, 302 et 307
 - Accès aux n°3, 5, 7 et 9 dans la rue de la Chaussée – Section D 568, 1294, 571, 573, 572, 577, 578, 579 et 1925
 - Voirie et parking collectif rue de la Gare – Section B 2069, 1797 et 1798
 - Accès aux 750 et 750 F rue André Josep Leglay – Section B 1790, 1660, 1684, 1486, 1487
 - Accès aux n°6, 8 et 10 rue du Bias – Section D 382, 384, 383, 1049 et 1048
 - Accès aux n°23, 23 B et 25 rue des Lumières – Section D 246 et 247

 - Accès aux n°14 et 16 rue du Bias – Section D 402, 403 et 404
- D'engager la procédure de classement de ces dernières ;
- D'engager une procédure conjointe d'enquête publique ;
- De solliciter la nomination d'un commissaire enquêteur
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

FONCTION PUBLIQUE

14 - Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant la délibération n°1422 du 31 mars 2016 sur la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord réuni le 16 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Grade ou emplois	Catégorie	Emplois permanents à temps complets		Emplois permanents à temps non complets Poste vacant	
		Avant mise à jour	Après mise à jour	Avant mise à jour	Après mise à jour
Filière administrative					
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2	2		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	5	5	1	0
Filière technique					
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	6	5	6	5
Filière médico sociale					
Assistant socio-Educatif	B	1	1		
Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des E.M. (ATSEM°)	C	1	1		
Filière sportive					
Educateur territorial APS	B	1	1		
Filière animation					
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C			3	3
TOTAL		18	17	10	8

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

15 - Demande affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion du Nord

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ainsi que le décret n°85-643 du 26 juin 1985 instituant la consultation des collectivités et établissements publics au CDG59 pour toute demande d'affiliation à ce dernier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** quant à la demande d'affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut à partir du 1^{er} janvier 2017.

16 - SMTD : Rapport d'activité 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE QUITUS** du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Transport du Douaisis pour l'année 2015.

17 - SIRA : Rapport d'activité 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE QUITUS** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Région d'Arleux pour l'année 2015.

18 - Restauration de l'Église, phase 2 - Lot 1 : avenant n°2

La proposition d'avenant n° 2 comprend la prise en charge d'une plus-value pour la réfection du clocher dont l'état s'est nettement détérioré entre la publication du marché et l'affermissement de la tranche conditionnelle : soit un montant de 48 742,19 € HT.

Montant de marché initial :	358 664, 29 € HT
Avenant n°1 :	30 869,01 € HT
Avenant n°2 :	48 742,19 € HT
Nouveau montant du marché :	438 275,49 € HT

Décomposé comme suit

Tranche ferme	151 526,46 € HT
Tranche conditionnelle	286 749,03 € HT

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°2 par rapport au montant initial de la tranche conditionnelle est de 20,48 %.

Le pourcentage d'augmentation cumulé de la somme des avenants par rapport au montant initial du marché est de 22, 20 %.

Sur avis favorable de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 11 juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'accepter la proposition d'avenant n°2 telle que ci-avant énoncée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

19 - Restauration de l'Église, phase 2 - Lot n°4 : Avenant 1 et 2

Monsieur le Maire rappelle que le démarrage des travaux a été rendu nécessaire par la dégradation accélérée du clocher qui nécessitait une prise en charge rapide pour mesure de sécurité.

En cours de chantier, il, est également apparu nécessaire de procéder à modification du chéneau afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales, dont l'ancien système avait contribué, entre autre, à la dégradation des contreforts du clocher.

La présente modification n'impacte pas le lot n°3 relatif à la couverture mais il apparaît nécessaire, pour assurer la poursuite du projet, de conclure deux avenants dont l'un valant marché complémentaire avec l'entreprise attributaire du lot n°4 « Charpente »

Montant de marché initial :	24 766,97 € HT
Avenant n°1 :	5 044,50 € HT
Nouveau montant du marché :	29 811,47 € HT
Marché complémentaire :	7 448,00 € HT

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial de tranche conditionnelle est de 20,37 %.

Le pourcentage d'augmentation du marché complémentaire par rapport au montant initial de tranche conditionnelle est de 30,07 %.

Sur avis favorable de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 11 juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'accepter la proposition d'avenant n°1 telle que ci-avant énoncée
- D'accepter la proposition d'avenant n°2 valant marché complémentaire telle que ci-avant énoncée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

20 - Restauration de l'Église, phase 2 - Lot n°5 : Marché complémentaire

En cours de chantier, il, est apparu des désordres importants sur le vitrail du clocher en façade ouest.

Il apparait nécessaire, pour assurer la poursuite du projet, de conclure un marché complémentaire avec l'entreprise attributaire du lot n°5 « Vitrail »

Montant de marché initial :	17 774,28 € HT
Marché complémentaire :	2 577,40 € HT

Le pourcentage d'augmentation du marché complémentaire par rapport au montant initial de la tranche conditionnelle est de 14,50 %.

Sur avis favorable de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 22 juillet 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE:**

- D'accepter la proposition de marché complémentaire telle que ci-avant énoncée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

DÉCISIONS DIRECTES

21 - Mise en place d'un système de télégestion - Avenant n°1

Dans le cadre de l'installation des nouveaux mâts d'éclairage public, il a été décidé de préférer la réalisation d'un pavage, facilitant le démontage de ces derniers en cas de besoins, plutôt qu'un coulage dans le béton.

La proposition d'avenant n°1 porte donc sur l'ajout au bordereau des prix du quantitatif de pavage :

Montant de marché initial :	72 810,00 € HT
Avenant n°1 :	2 750,00 € HT
Nouveau montant du marché :	75 560,00 € HT

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial du marché est de 3,78 %.

Sur avis favorable de la commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 9 septembre 2016 et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a conclu l'avenant précité pour un montant de 2 750,00 € HT.

22 - Réhabilitation/Extension de la salle des sports : attribution des lots

Un avis d'appel à concurrence a été publié afin de réaliser les travaux de réhabilitation/extension de la salle des sports :

Les réponses étaient attendues pour le 23 mai 2016 à 17h00. A l'issue du délai 60 plis ont été déposés.

Sur proposition de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 9 septembre 2016, et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a attribué les lots comme suit :

N° Lot	Désignation des lots	Entreprise	Montant HT
1	Démolition – Gros œuvre	BANCEL	232 698,00 €
2	Couverture – Étanchéité - Bardage	NORMAND	156 657,59 €
3	Menuiseries extérieures – Verrerie - Serrurerie	MAP	65 984,00 €
4	Cloisonnements – Menuiseries intérieures	PETIT	69 696,67 €
5	Faux-plafonds	SAPISO	22 153,00 €
6	Carrelages - Faïences	CRI	24 819,11 €
7	Peintures – Sols souples	PEINTURES DE LA SCARPE	19 961,02 €
8	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire	IDCONCEPT / EFFET D'O	348 938,11 €
9	Électricité	BERCQ	46 502,30 €
TOTAL HT			987 409,80 €

23 - Signalisation horizontale

Une consultation a été publiée sur le portail dédié ainsi qu'en mairie le 1^{er} août 2016 pour la réfection de la signalisation horizontale sur le territoire de la commune.

Les réponses de ce marché à bons de commande unique étaient attendues pour le 16 août 2016, 12h00.

A l'issue du délai quatre plis ont été déposés :

N° Dépôt	1	2	3	4
Entreprise	SIGNATURE	SIGNPLUS	SAGNALisation	SNM
Montant devis	15 044,97€	11 226,59€	12 921,74€	10 126,36€

Suite à l'analyse des offres par la Commission pour les marchés à procédure adaptée et dans le cadre des délégations qu'il a reçues, Monsieur le Maire a attribué ce marché à la société SNM pour un montant total de 10 126,36 € HT.

24 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux de la Cité du Cambrésis

Un avis d'appel à concurrence a été publié sur le portail dédié ainsi qu'en mairie le 22 juillet 2016 afin de retenir une maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux de la Cité du Cambrésis.

Les réponses étaient attendues pour le 19 août 2016 à 17h00.

A l'issue du délai, cinq entreprises ont déposé une offre :

Suite à l'analyse des offres par la Commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 29 août 2016, les offres ont été classées comme suit :

N° Dépôt	1	2	3	4	5
Entreprise	BERIM	AXESS ET	ETUDIS	AGECI	VRD CIBLE
Prix HT	11 375,00 €	6 409,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	7 642,50 €
Note Prix (40)	21,10	37,45	40,00	24,00	31,40
Note Valeur technique (60)	20,50	20,50	28,00	20,50	15,50
Total (100)	41,60	57,95	68,00	44,50	15,50
Classement	4	2	1	3	4

Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues, a attribué le marché à l'entreprise ETUDIS pour un montant de 6 000,00 € HT.

25 - Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLE : 42, rue du 8 mai - 9 rue du Marais - 8, avenue de la Gare - 7, rue de Douai (D 1963) - 7, rue de Douai (D 1962) - 36, rue de la Chaussée - 49, rue de la Chaussée - 9, rue du Marais – NON PRÉEMPTION

TERRAIN : Rue du 8 mai (B 2 131) - Clos de la Sensée –NON PRÉEMPTION

26 - Permis de construire

PERMIS ACCEPTÉS :

PC59 015 16 O0002 - Lot 67 "Domaine des Fucus" - Construction maison individuelle

PC059 015 16 O0004 - Lot 64 "Domaine des Fucus" - Construction maison individuelle

PERMIS REFUSÉ :

PC059 015 16 O0005 - 11 rue de la Poste - Construction maison individuelle : non-respect de l'alignement par rapport à la voie

27 - Déclarations préalables

TRAVAUX ACCEPTÉS :

- DP05901516O0044 - 21 avenue de la gare - Clôture
- DP05901516O0043 - 146, rue Salvador Allende - Réfection toiture
- DP05901516O0042 - Lot 64 Domaine des Fucus - Rue Salvador Allende – Extension
- DP05901516O0039 - 283 rue André Joseph Leglay – Véranda
- DP05901506O0038 - 7, rue du Centre - Réfection façade
- DP05901506O0037 - Lot 69 rue des Lotus - Abri de jardin
- DP05901506O0036 - 195 chemin des cars – Extension
- DP05901506O0035 - 222, rue des Meuniers - Abri de jardin
- DP05901506O0034 - 45, rue Philippe Antoine Merlin – Clôture
- DP05901506O0033 - 101, rue du Héron Cendré - Abri de jardin
- DP05901506O0032 - 27, rue de la Poste - Serre démontable
- DP05901506O0031 - 19 cité du Cambrésis - Extension et surélévation d'un mur existant + clôture
- DP05901516O0030 - 79 rue du Bias – Véranda
- DP05901516O0029 - 5 cité du Cambrésis - Réfection toiture
- DP05901516O0028 - 208 chemin du Becquet - 21 allée des arbrisseaux – Extension
- DP05901516O0027 - 9 et 11 rue de la Poste - Division en vue de construire
- DP05901516O0026 - 131, Chemin des Cars - Changement du portail
- DP 059 015 16 O0025 - 418 rue Simone Veil - Pergola bioclimatique à lames orientables
- DP05901516O0024 - 33, rue de la Chaussée - Réfection d'un bâtiment annexe
- DP05901516O0023 - Rue de la Chaussée - Edification d'une clôture et installation d'un portail
- DP05901516O0022 - Allée des vanneaux - Le Becquet - Construction d'un chalet
- DP05901516O0021 - Parcelle 10 et 11 - Camping municipal - Les Biselles - Pergola démontable
- AP05901506O0002 - 7, rue du Centre - Pose d'une enseigne non lumineuse
- AP05901516O0001 - 11 rue du Centre - Pose d'une enseigne non lumineuse

TRAVAUX REFUSÉS :

- DP05901516O0016 - 208, Chemin du Becquet - parcelle 43 - Construction d'une extension : pas de réponse à la demande de pièces complémentaires

28 - Modification du règlement du camping

Par délibération en date du 31 mars 2016, le Conseil Municipal décidait de la modification du règlement du camping municipal et, notamment, actait la fermeture du camping du 16 octobre l'année N au 31 mars de l'année N+1 (article 11 section B).

Au vu du calendrier des vacances scolaires 2016 et sur sollicitation des usagers, le Conseil Municipal sera invité à délibérer afin de repousser exceptionnellement la fermeture du camping au 30 octobre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de porter exceptionnellement pour l'année 2016 la fermeture du camping au 30 octobre.

29 - Questions diverses : CDG 59 - Convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état-civil

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le CDG de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer, avec l'assistance des Archives départementales du Nord, un groupement de commandes dont les objectifs sont les suivants :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'adhérer au groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil ;
- D'accepter en ses termes la convention devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente.

30 - Questions diverses : Protection Sociale Complémentaire - Participation en santé et en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents en matière de santé et/ou prévoyance.

Il est proposé de contribuer pour les risques santé et prévoyance en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents à une protection sociale complémentaire « labellisée » par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

La participation mensuelle ne sera versée que sur présentation, par l'agent, d'un justificatif d'adhésion en cours de validité à une mutuelle labellisée par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, et sera supprimée en cas d'arrêt d'adhésion.

Dès réception de l'avis du prochain CTP, il sera proposé au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE et DÉCIDE** de saisir la Commission Technique Paritaire.

**Vu, le secrétaire
de séance, Mlle
Fatima GHADI**

Les membres du Conseil Municipal, M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, M. Bertrand SIX, Mlle Fatima GHADI, M. Éric STIENNE, M. David LAURY, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR.